

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 décembre 2020
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- L'ajustement de l'affectation de résultats ;
- L'ajustement des recettes liées à la petite enfance ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- Les inscriptions correspondant à la liquidation du Symoresco au budget restauration collective ;
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

I/ L'ajustement de l'affectation de résultats

Les affectations des résultats des budgets annexes assainissement régie et du budget eau régie délibérées le 23/07/2020 sont corrigées de la manière suivante :

Budget assainissement régie :

Le résultat de fonctionnement cumulé doit en partie être affecté en fonctionnement et non en totalité en investissement, par conséquent la part du résultat affecté en réserve est de 60 100,58 € au lieu de 288 485,80 €. Les 60 100,58 € permettent de couvrir le déficit d'investissement reporté : 20 905,69 € et les dépenses d'investissement reporté : 39 194,89 €.

La part du résultat affectée en fonctionnement est de 228 385,22 €.

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt complémentaire de 227 839,22 €.

Budget eau potable régie :

Le résultat de fonctionnement affecté en totalité à la section de fonctionnement soit 1 550 514,77 €.

A noter, également, l'intégration de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « office du tourisme » issu de la fusion avec le pays Glazik au budget principal de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 4 964,10 € (compte 7552).

II/ L'ajustement des recettes liées à la petite enfance

L'ajustement des inscriptions budgétaires des recettes petite enfance notamment les recettes CAF (prestations de services uniques /solde 2019 et acompte 2020), le contrat enfance jeunesse, les baisses de recettes de facturation suite à la crise sanitaire ont pour conséquence une inscription complémentaire de 2 366 491 €.

64.7478	Recettes PSU CAF 2019 et acompte 2020 /Petite enfance)	+ 1 739 596,00 €
64.7478.	Recettes CAF contrat enfance jeunesse 2019	+ 847 960,00 €
64.7067.	Ajustement facturation petite enfance	- 221 065,00 €
	Total	2 366 491,00 €

Ces recettes complémentaires (+ 2 366 491 €), ainsi que l'intégration de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « office du tourisme » du pays Glazik (+ 4 964,10 €) et l'ajustement des dotations de compensation et prélèvement du fonds de péréquation des recettes fiscales (R 748313 : - 48 534 €, D :739223 : - 78 418€) permettent de financer les dépenses suivantes et d'augmenter l'autofinancement de 2 139 074,43€.

01.6541	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020)	127 630,67 €
01.6817.300	Ajustement provision pour dépréciation de créances (DCC du 24 /09/2020)	34 634,00 €
413.67443.712	Contribution complémentaire / Aquacove	100 000,00 €
	Total	262 264,67 €

III/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Des dépenses non prévues au budget primitif sont financées par les crédits courants des services ou des économies réalisées sur certaines opérations et ont pour conséquence des transferts entre chapitres.

Sur le budget principal :

90.6718.111	Désordres constatés sur ascenseurs centre des Congrès (financés par le crédit primes assurances DO)	20 000,00 €
90.6718.111	Désordres constatés sur la médiathèque (financés par le crédit primes assurances DO)	20 000,00 €
01.1348.300	Rectification imputations subventions reçues non	189 569,00 €
422.1341.300	amortissables (annulation et réémission)	
832.6574.510	Subvention Kernavelo (financée par le crédit honoraires)	2 020,00 €
020.6262.130	Frais de maintenance et de télécom/ Informatique	150 000,00 €
020.6156.130	(financés par le crédit redevances informatiques)	
64.64118.733	Vêtements de travail petite enfance /avantage en nature (financés par les crédits petite enfance)	2 800,00 €
90.67441.950	Complément participation du budget principal au budget annexe location bâtiments économiques (financé par le crédit subventions économiques pour projets non réalisés en raison de la COVID)	97 285,00€

Sur le budget assainissement affermé :

6541	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020)	53 005,66 €
6542	(financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	
6817	Ajustement provision pour dépréciation de créances (DCC du 24 /09/2020) (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	754,00 €

Sur le budget SPANC :

6541	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020)	6 865,00 €
6542	(financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	

Sur le budget location bâtiments économiques :

6541	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020)	91 000,00 €
6542	(financées par une subvention d'équilibre du BP)	
6817	Ajustement provisions pour dépréciation de créances (DCC du 24 /09/2020) (financé par une subvention d'équilibre du BP)	4 227,00 €
63512	Taxes foncières (financées par une subvention d'équilibre du BP)	2 058,00 €

A noter également une réduction de l'emprunt d'équilibre de 64 996 €.

Sur le budget transports urbains :

2315	Aménagement quai bus quai de l'Odet (financé par le crédit d'études)	53 000,00 €
739	Restitution versements de mobilité (financée par le crédit prestations diverses)	10 000,00 €
R4582 D65714	Débouclage 1 ^{ère} phase travaux allée Meilh Stang Vihan	120 500,00 €

Sur le budget eau affermé :

6541 6542	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020) (financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	32 495,39 €
--------------	--	-------------

Sur le budget eau régie :

6541 6542	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020) (financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	38 024,74 €
6817	Ajustement provision pour dépréciation de créances (DCC du 24 /09/2020) (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	162 375,00 €

Sur le budget assainissement régie :

2051	Passage en GSM IP des sites télégrés (travaux financés par le crédit travaux)	12 580,00 €
6541 6542	Admissions en non-valeur (DCC du 24 /09/2020) (financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	1 231,62 €
6817	Ajustement provision pour dépréciation de créances (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	2 039,00 €

IV/Les inscriptions nécessaires au budget annexe restauration collective suite à liquidation du Symoresco

Suite à la liquidation du Symoresco, il y a lieu d'intégrer de manière budgétaire certains éléments comptables transférés du Symoresco via le budget de la ville de Quimper au budget annexe restauration collective :

Intégration des résultats :

C/1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 062,78 €
C/7788	Excédent de fonctionnement (contrepartie 110)	865 978,37 €

Inscription de l'avance remboursable (restitution de la trésorerie par la ville de Quimper)

168741	Avance remboursable transférée à QBO (inscrit en dm n°1 1 960 000 € au compte 27638)	1 164 207,71 €
--------	---	----------------

V/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et les écritures de reprises sur frais d'études et d'insertions :

Budget principal	Ajustement dotations aux amortissements et intégration des immobilisations transférées de la petite enfance (chapitres R040 et D042)	221 700,00 €
Budget principal	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	191 266,00 €
Budget eau potable affermé	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	4 164,00 €
Budget transports urbains	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	18 300,00 €
Budget transports urbains	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	2 250,00 €
Budget transports urbains	Ajustement dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres R040 et D042)	25 000,00 €
Budget assainissement régie	Ajustement dotations aux amortissements (chapitres R040 et D042)	4 500,00 €
Budget assainissement régie	Ajustement subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	6 000,00 €
Budget énergies renouvelables	Ajustement dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres D040 et R042)	960,00 €

A noter également sur le budget annexe assainissement DSP, la reprise de la provision suite au contentieux (7875 : 1 606 935 €)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.